



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture  
**CTP des Services Techniques et du Matériel**  
**(STM) du jeudi 14 décembre 2006**

---

Le jeudi 14 décembre 2006 à 14 heures 30, le comité technique paritaire des services techniques du matériel s'est réuni, sous la présidence de M. Bernard SCHMELTZ, directeur des ressources humaines du ministère de l'intérieur.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

**A] Approbations** du règlement intérieur du CTP des STM et du procès-verbal de la réunion du CTP des STM du mercredi 5 avril 2006

**B] Projets de textes** : déconcentration + journée de solidarité

**C] Communication** : bilan 2005 de l'action sociale

Enfin, l'administration avait inscrit en **D] Questions diverses**, les différents points suivants, dont l'examen avait été demandée par courrier des représentants FO :

- Organisation et fonctionnement des services techniques du matériel
- Orientations pour l'accomplissement des tâches des services techniques du matériel
- Régime indemnitaire
- Evolution des effectifs et des qualifications
- Réformes statutaires en cours et notamment celle de la catégorie C technique.

En préambule, Jean-Baptiste MORANDINI déclare que ces questions essentielles posées par écrit par FORCE OUVRIERE, doivent figurer, conformément à l'article 22 du décret 82-452 du 28 mai 1982, dans l'ordre du jour et non en questions diverses.

Devant notre pugnacité et au vu de notre démonstration juridique, l'administration a reconnu son erreur, mais a tenté néanmoins de maintenir les questions diverses, ce que nous avons refusé.

Nous avons donc demandé qu'elles soient remises à l'ordre du jour du prochain CTP qui aura lieu en mars 2007.

Le SAPAP/UNSA déclare ne pas vouloir prendre part au vote des différents points à l'ordre du jour, en raison des propos tenus par Madame MALGORN, Secrétaire Générale du Ministère de l'Intérieur, devant les DDE le 19 octobre dernier.

Néanmoins et soucieux de préserver « *leur image de syndicat réformiste* », les représentants du SAPAP/UNSA se refusent à boycotter et à quitter ce CTP (sic !). Il est à noter que le lendemain, les représentants du SAPAP/UNSA en CTP central des préfectures ont pourtant quitté la salle après avoir lu une déclaration préalable...

Le Président, qui prétend n'avoir pas connaissance du contenu du discours, réaffirme fortement le rôle de la territorialité des préfectures et refuse « *que l'on sorte des phrases de leur contexte* ».

Patrick TARRIER, représentant FO, affirme son contentement de voir le SAPAP/UNSA rejoindre, avec un retard de 7 ans, les positions de FO-Préfectures sur le devenir des Préfectures. Pour mémoire, ces positions datent des assises (de la modernisation) des préfectures de Lyon en 2000.

**A] Approbations du règlement intérieur du CTP du cadre des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur et du procès-verbal du CTP des services techniques du matériel du mercredi 5 avril 2006**

- Approbation du Règlement intérieur : Pour 12 - 6 administration – 4 FO – 2 SAPAP/UNSA

- Approbation du PV du 5 avril 2006 : Pour 12 – 6 administration – 4 FO – 2 SAPAP/UNSA

## **B] Projets de textes soumis à l'avis du CTP**

### **I. Projet d'arrêté portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels des services techniques du MIAT**

Les représentants Force Ouvrière ont demandé à l'administration pourquoi le CTP des STM n'avait pas été consulté sur le projet de décret.

L'administration a répondu que ce projet de décret était passé au CTP des Préfecture du 4 juillet 2006, l'administration a bien reconnu (une nouvelle fois !) une erreur, mais s'agissant d'une régularisation pour la catégorie C, estime nécessaire cet arrêté.

Les représentants FO ont fait valoir :

- des craintes sur les égalités au niveau local
- un transfert de compétences sans moyens

Ce manque de concertation est une nouvelle preuve que l'administration veut faire passer ses « réformes », au pas cadencé, sans se soucier de l'avis des personnels.

L'administration nous a assuré qu'en matière d'avancement, la date d'effet continuerait d'être fixée par arrêté ministériel.

**Vote** : Pour = 6 administration  
Contre = 4 FORCE OUVRIERE  
Ne prend pas part au vote = 2 SAPAP/UNSA

### **II. Projet d'arrêté sur la journée de solidarité pour les personnels du Secrétariat Général du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire**

Les représentants FO ont proposé un amendement, afin que la journée de solidarité soit effectuée sur la base d'un fractionnement horaire et qu'ainsi soit rendue aux agents la journée d'ARTT qui leur a été supprimée. FO a souhaité que soit retiré le 3<sup>ème</sup> paragraphe et que le 4<sup>ème</sup> soit modifié comme suit :

*« pour les autres agents, les sept heures supplémentaires travaillées au titre de la journée de solidarité font l'objet d'un fractionnement horaire pendant une période limitée (ex : 6 mois). Les modalités sont fixées par le service d'emploi après avis du comité technique paritaire compétent ».*

Cet amendement a été refusé par l'administration, qui reconnaît malgré tout, avoir manqué de clarté dans les textes passés.

Vote : Pour = 6 administration  
Contre = 4 FO  
Ne prend pas part au vote = 2 SAPAP/UNSA

## **C] Communication : Bilan 2005 de l'action sociale du Ministère de l'intérieur**

Regrettant la communication très tardive de ce bilan, le Président n'a pas souhaité s'appesantir sur ce point, car aucun représentant de la sous-direction de l'action sociale n'étant présent...

Les représentants FO ont fait valoir que la dernière réunion de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) datait de mars 2005... Le Président l'a tout comme nous déploré et a affirmé que la Secrétaire Générale du ministère avait émis le souhait d'y participer début 2007. Dont acte !!!

FO a demandé des précisions sur la « prime de transport » qui semble être restée lettre morte. L'administration, n'ayant aucune nouvelle du texte, a semblé très embarrassée par ce sujet...

\*\*\*\*\*

Enfin, au nom de FO, Jean-Baptiste MORANDINI a demandé quand l'administration comptait attribuer les 2 emplois fonctionnels restants d'Ingénieur (« chef des services techniques »). L'administration a indiqué que ce point serait également mis à l'ordre du jour du prochain CTP.